

## **Consultation simplifiée**

### **Prestations d'impression, de façonnage, de conditionnement et de livraison de supports de communication**

#### **Acheteur :**

Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio  
3 boulevard du Roi Jérôme -BP21 20181 Ajaccio cedex 01

#### **Contact :**

Pascale Sorba , responsable de la communication  
Courriel : p.sorba@ajaccio-tourisme.com

#### **Objet de la consultation :**

Prestations d'impression, de façonnage, de conditionnement et de livraison de supports de communication.

#### **Date limite de remise des offres :**

**Jeudi 7 mai 2026 à 16h30**

### **1. Objet de la consultation**

L'Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio lance une consultation simplifiée relative à l'impression de plusieurs supports de communication touristique.

Les prestations attendues comprennent :

- l'impression des supports ;
- le façonnage ;
- le conditionnement ;
- la livraison à l'Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio ;
- la fourniture d'un Bon à Tirer numérique avant lancement en production.

Les fichiers d'impression seront fournis par l'Office de Tourisme.

Cette consultation est organisée dans le cadre des dispositions du Code de la commande publique applicables aux achats d'un montant inférieur au seuil prévu par l'article R. 2122-8, tel que modifié par le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025, applicable à compter du 1er avril 2026.

### **2. Supports à chiffrer**

Les candidats devront obligatoirement remettre une offre sur la base des caractéristiques suivantes, afin de permettre une comparaison équitable des propositions.

Support	Format	Pagination de référence	Papier attendu	Impression / façonnage	Quantité	Livraison / conditionnement
<b>Guide 1 – Pays d’Ajaccio : Là où commence le rêve !</b>	Base indicative 16 x 22 cm	92 pages intérieures + couverture 4 pages	Intérieur : papier couché mat ou demi-mat 135 g certifié PEFC, FSC ou équivalent. Couverture : 250 g pelliculée	Quadrichromie, dos carré collé	3 000 ex.	Livraison à l’Office, cartons ≤ 15 kg, palettes filmées
<b>Guide 2 – Pays d’Ajaccio : Du rêve au séjour !</b>	Base indicative 16 x 22 cm	160 pages intérieures + couverture 4 pages	Intérieur : papier couché mat ou demi-mat 135 g certifié PEFC, FSC ou équivalent. Couverture : 250 g pelliculée	Quadrichromie, dos carré collé	3 000 ex.	Livraison à l’Office, cartons ≤ 15 kg, palettes filmées
<b>Manuel des ventes – L’art de réunir !</b>	A4	72 pages intérieures + couverture 4 pages	Intérieur : papier couché brillant 135 g certifié PEFC, FSC ou équivalent. Couverture : 200 g couché, pelliculage	Quadrichromie, dos carré collé	200 ex.	Conditionnement par 50 ex., cartons ≤ 15 kg

Support	Format	Pagination de référence	Papier attendu	Impression / façonnage	Quantité	Livraison / conditionnement
<b>Manuel des ventes – À partager en groupe !</b>	A4	84 pages intérieures + couverture 4 pages	mat ou brillant  Intérieur : papier couché brillant 135 g certifié PEFC, FSC ou équivalent. Couverture : 200 g couché, pelliculage mat ou brillant	Quadrichromie, dos carré collé	200 ex.	Conditionnement par 50 ex., cartons ≤ 15 kg

La pagination définitive pourra être ajustée avant validation du Bon à Tirer.

Les candidats devront préciser le coût d'une variation de pagination par tranche de **4 ou 8 pages supplémentaires ou en moins**, selon leurs contraintes techniques de fabrication.

### 3. Option obligatoire : 1 000 exemplaires supplémentaires

Pour chaque support, le candidat devra chiffrer une option correspondant à **1 000 exemplaires supplémentaires**, à caractéristiques techniques identiques.

Cette option devra préciser :

- le prix HT ;
- la TVA ;
- le prix TTC ;
- le délai supplémentaire éventuel ;
- la durée de validité du prix proposé.

Cette option pourra être retenue ou non par l'Office de Tourisme.

### 4. Exigences environnementales et démarche DEX

L'Office de Tourisme attache une importance particulière à la qualité des supports imprimés et à leur impact environnemental.

Les papiers proposés devront être certifiés **PEFC, FSC ou équivalent**.  
Toute équivalence devra être justifiée par le candidat.

Le candidat devra préciser dans son offre :

- les caractéristiques des papiers proposés ;
- les grammages ;
- les certifications ou labels environnementaux ;
- le procédé d'impression utilisé ;
- le type d'encre utilisé, si disponible ;
- les engagements environnementaux de l'imprimerie : Imprim'Vert, ISO 14001, PEFC, FSC ou équivalent ;
- les modalités de limitation des déchets et emballages ;
- les modalités de conditionnement et de livraison.

Une attention particulière sera portée à la qualité du rendu, à la solidité du façonnage, à la durabilité des supports et à la cohérence de la proposition avec la démarche DEX de l'Office de Tourisme.

---

## 5. Bon à Tirer

Avant tout lancement en production, le prestataire devra transmettre un **Bon à Tirer numérique** à l'Office de Tourisme.

La production ne pourra débuter qu'après validation écrite du BAT par l'Office de Tourisme.

Le candidat précisera :

- si le BAT numérique est inclus dans son prix ;
- si un BAT papier peut être fourni ;
- le coût éventuel du BAT papier ;
- le délai nécessaire pour la transmission du BAT.

Les délais de fabrication et de livraison seront appréciés **à compter de la validation écrite du BAT**.

---

## 6. Livraison

La livraison devra être effectuée à l'adresse suivante :

**Office de Tourisme du Pays d'Ajaccio**  
3 boulevard du Roi Jérôme 20000 Ajaccio

Le candidat devra préciser :

- le délai de livraison ;

- les modalités de prise de rendez-vous ;
- les conditions de déchargement ;
- le nombre estimatif de cartons et/ou palettes ;
- les modalités de protection des supports pendant le transport.

Les cartons ne devront pas excéder **15 kg**.

---

## **7. Offre de base et propositions optimisées**

Les candidats devront impérativement remettre une **offre de base** conforme aux caractéristiques minimales indiquées dans la présente consultation.

Ils pourront également proposer, en complément, une ou plusieurs **propositions optimisées**, notamment en matière de format, papier, façonnage, conditionnement, délais, prix ou impact environnemental.

Ces propositions optimisées devront être clairement identifiées, expliquées et chiffrées séparément.

Elles ne seront examinées que si le candidat a remis une offre de base complète.

L'Office de Tourisme se réserve la possibilité de retenir l'offre de base ou une proposition optimisée, sous réserve qu'elle réponde au besoin et présente un avantage économique, technique, logistique ou environnemental.

---

## **8. Contenu attendu de l'offre**

L'offre du candidat devra comprendre :

- un devis détaillé par support, en HT, TVA et TTC ;
- le prix global de l'ensemble des prestations ;
- le prix de l'option "1 000 exemplaires supplémentaires" pour chaque support ;
- le coût des variations de pagination par tranche de 4 ou 8 pages ;
- les délais de fabrication et de livraison à compter de la validation écrite du BAT ;
- les caractéristiques techniques proposées : papier, grammage, couverture, pelliculage, impression, façonnage ;
- les éléments relatifs à la démarche environnementale et DEX ;
- les modalités de conditionnement et de livraison ;
- des références similaires ;
- la durée de validité de l'offre.

Les prix devront inclure l'ensemble des prestations nécessaires : impression, façonnage, conditionnement, emballage, livraison, frais techniques, calage, préparation et manutention.

Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé s'il n'a pas été expressément mentionné dans l'offre et accepté par l'Office de Tourisme.

---

## **9. Critères d'analyse des offres**

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

### **1. Prix des prestations – 40 %**

Ce critère sera apprécié au regard :

- du prix global ;
- du détail des prix par support ;
- du coût des 1 000 exemplaires supplémentaires ;
- du coût des variations de pagination ;
- de la cohérence générale des prix proposés.

### **2. Délais, livraison et organisation logistique – 35 %**

Ce critère sera apprécié au regard :

- du délai de fabrication à compter de la validation écrite du BAT ;
- du délai de livraison ;
- de la capacité à respecter le calendrier opérationnel de l'Office ;
- des modalités de conditionnement ;
- de la qualité de l'organisation logistique proposée ;
- des conditions de livraison et de déchargement ;
- de la clarté du planning proposé.

### **3. Valeur technique et environnementale / DEX – 25 %**

Ce critère sera apprécié au regard :

- de l'adéquation des papiers proposés ;
- de la qualité attendue du rendu d'impression ;
- de la qualité et de la solidité du façonnage ;
- des certifications ou équivalences environnementales ;
- des procédés d'impression utilisés ;
- des engagements environnementaux du candidat ;
- de la limitation des déchets et emballages ;
- de la cohérence globale avec la démarche DEX de l'Office de Tourisme.

---

## 10. Négociation

L'Office de Tourisme se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats.

La négociation pourra notamment porter sur :

- le prix ;
- les délais ;
- les caractéristiques techniques ;
- les modalités de livraison ;
- les propositions optimisées ;
- les éléments environnementaux.

L'Office de Tourisme se réserve également la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

---

## 11. Durée de validité des offres

Les offres devront être valables pendant une durée minimale de **60 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

---

## 12. Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises par courriel à l'adresse suivante :

**p.sorba@ajaccio-tourisme.com**

Objet du courriel :

**Consultation impression supports de communication – Offre [Nom du candidat]**

Date limite de réception des offres :

**Jeudi 7 mai 2026 à 16h30**

Toute offre reçue après cette date et cette heure pourra être écartée.

---

## 13. Questions des candidats

Les questions devront être transmises uniquement par courriel à l'adresse suivante :

**p.sorba@ajaccio-tourisme.com**

Date limite de réception des questions :

**Jeudi 7 mai 12h**

Les réponses utiles pourront être communiquées à l'ensemble des candidats consultés afin de garantir l'égalité de traitement.

---

#### **14. Attribution**

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués ci-dessus.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour un motif d'intérêt général.